

SECTION :	FINANCES	N° DE LA POLITIQUE :	FN 10-065
SOUS-SECTION :	Cycle d'achat	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	2010-04-01
OBJET :	Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement	DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR :	2011-03-31

## **POLITIQUE :**

### **Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Hôpital communautaire de Cornwall**

#### **Intégrité personnelle et professionnalisme**

Les personnes qui prennent part aux activités liées à la chaîne d'approvisionnement doivent agir avec intégrité et professionnalisme et montrer qu'elles agissent ainsi. L'honnêteté, la vigilance et la diligence raisonnable doivent être partie intégrante de toutes les activités liées à la chaîne d'approvisionnement, tant au sein de l'Hôpital communautaire de Cornwall (HCC) que des fournisseurs et des autres intéressés qu'entre eux. Tous doivent témoigner du respect envers autrui et envers l'environnement. Les renseignements confidentiels seront protégés. Les personnes concernées doivent s'abstenir de prendre part à une activité qui pourrait créer ou sembler créer un conflit d'intérêts, par exemple en acceptant des cadeaux ou des faveurs, en accordant un traitement de faveur à certains ou en appuyant publiquement des fournisseurs ou des produits.

#### **Responsabilité et transparence**

Les activités liées à la chaîne d'approvisionnement doivent être menées de façon ouverte et être fondées sur la gestion responsable. Ainsi, la passation de marchés et les achats doivent se dérouler de façon équitable et transparente et viser l'optimisation des fonds publics. Toutes les personnes qui prennent part à ces activités doivent veiller à l'utilisation responsable, efficace et efficace des ressources du secteur public.

#### **Conformité et amélioration continue**

Les personnes participant aux achats ou menant d'autres activités liées à la chaîne d'approvisionnement doivent se conformer au présent Code d'éthique et aux lois du Canada et de l'Ontario. Elles doivent continuellement travailler à améliorer les politiques et les procédures relatives à la chaîne d'approvisionnement, à parfaire leurs compétences et leurs connaissances liées à la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à faire connaître les pratiques gagnantes.

---

*Le contenu d'une copie imprimée du présent document pourrait différer de celui de la version électronique se trouvant dans l'Intranet de l'Hôpital communautaire de Cornwall. Toute copie imprimée du présent document devra TOUJOURS être comparée à la version électronique avant d'être utilisée.*

## PROCÉDURE :

### Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement - liste de vérification de la conformité

La liste de vérification ci-après permettra d'assurer que les éléments principaux du *Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement* sont adoptés.

L'Hôpital communautaire de Cornwall s'assurera que le *Code d'éthique pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement* :

1. est distribué à toutes les personnes qui participent aux activités de la chaîne d'approvisionnement, y compris sans toutefois s'y limiter, les services suivants de l'HCC :
  - gestion du matériel
  - magasin
  - planification et logistiques
  - comptes à payer
2. est communiqué aux personnes qui ne font pas partie des services susmentionnés, mais qui participent à l'approvisionnement ou aux autres activités de la chaîne d'approvisionnement;
3. est communiqué à tous les membres du personnel professionnel qui participent à l'approvisionnement ou aux autres activités de la chaîne d'approvisionnement;
4. est visible dans les services d'approvisionnement et de gestion du matériel;
5. est disponible en format électronique sur l'intranet où tous les employés de l'organisme peuvent le consulter;
6. contient tous les éléments retrouvés sous la rubrique Intégrité personnelle et professionnalisme;
7. contient tous les éléments retrouvés sous la rubrique Responsabilité et transparence;
8. contient tous les éléments retrouvés sous la rubrique Conformité et amélioration continue.

ANNEXES :	
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :	Directive en matière d'approvisionnement du ministère des Finances de l'Ontario
POLITIQUES ABROGÉES :	
PROCESSUS D'APPROBATION :	Équipe des cadres supérieurs – le 22 mars 2011 Comité des finances et de la vérification — le 30 mars 2011

***Le contenu d'une copie imprimée du présent document pourrait différer de celui de la version électronique se trouvant dans l'Intranet de l'Hôpital communautaire de Cornwall. Toute copie imprimée du présent document devra TOUJOURS être comparée à la version électronique avant d'être utilisée.***

	Conseil d'administration – le 31 mars 2011
SIGNATURE – APPROBATION :	Jeanette Despatie Directrice générale

---

*Le contenu d'une copie imprimée du présent document pourrait différer de celui de la version électronique se trouvant dans l'Intranet de l'Hôpital communautaire de Cornwall. Toute copie imprimée du présent document devra TOUJOURS être comparée à la version électronique avant d'être utilisée.*